Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215601329-20260522-DELIB14180526-DE

Délibération n° 2026-1805-14

COMMUNE DE MEUCON

Conseil Municipal du 18 mai 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Convocation :
Du 13/052026

Affichage : 21/05/2026

L'An deux mille vingt-six, le 18 mai à 20 heures 30
Le conseil municipal de la commune de Meucon, dûment convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick MESSAGER, Maire.

Etaient présents : Pierrick MESSAGER, Gaëlle GUILLO, Jacques LE METAYER, Maxime PERRIN, Marina HERVE, Cécile LE MOUEL, Antoine BERTHO, Taïbou CARADEC, Cécile DANIEL, Jeanne-Françoise DAGORNE, Françoise DELATTRE, Dominique GUEMENE, Karine LE CORFF, Estelle LEPIOUFF, Jérôme LE QUINTREC, Sébastien MAURY-KERVELLA, Jean-Eric MALOLEPSZY, Marc MORIO, Pierre PAYS

Absents – Excusés :

Secrétaire de séance : Jeanne DAGORNE

14 - CONSTITUTION D'UN COMITE DE PILOTAGE MAISONS FLEURIES
Rapporteur : Monsieur Pierrick MESSAGER, maire

M. Pierrick MESSAGER, Maire présente le rapport suivant :

Le conseil peut constituer, ponctuellement ou pour toute la durée du mandat, des comités de pilotage comprenant, outres des élus, des usagers, des personnes qualifiées etc. Ces comités s'apparentent aux comités consultatifs de l'article L.2143-2 du Code général des collectivités territoriales. Ils sont librement créés par le conseil municipal qui en fixe la composition, sur proposition du maire. Ils sont présidés par un membre du conseil municipal désigné par le maire.
Il est proposé au conseil municipal de constituer un comité de pilotage « Maisons fleuries » composé des membres suivants :

Marina HERVE
Cécile DANIEL
Gaëlle GUILLO
Karine LE CORFF
Jérôme LE QUINTREC
Eric MALOLEPSZY
Maxime PERRIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents adopte la proposition de création d'un comité de pilotage « Maisons fleuries » telle que définie ci-dessus.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait conforme
Pierrick MESSAGER, Maire

Certifié exécutoire :
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire.